

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 01/02

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ
EXTENSION DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DU CANTON DE VAUD, YVERDON-LES-BAINS
SOUUMIS À L'ACCORD OMC-AIMP
PROCÉDURE OUVERTE

1. Organisateur

Etat de Vaud
Département des infrastructures
Service des bâtiments
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 00 – Fax 021 316 73 47

2. Objet du concours

Extension de l'Ecole d'Ingénieurs du canton de Vaud (EIVD) située à Yverdon-les-Bains. L'extension est d'environ 12 800 m² de surface nette.

Le maître de l'ouvrage attend des concurrents des propositions présentant un soin particulier à l'intégration de l'extension dans le site en respectant ses qualités spatiales et paysagères et en s'harmonisant avec le bâtiment existant – œuvre de l'architecte Claude Paillard. La qualité des espaces devra permettre un développement harmonieux de l'enseignement.

3. Genre de procédure

Le présent concours est un concours d'architecture à un degré portant sur des projets, selon le règlement SIA 142, édition 1998, et correspondant aux prestations d'architecte pour une recherche de partis.

4. Conditions et participation

Le concours est ouvert exclusivement à tous les architectes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes:

- être porteurs du diplôme des Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich ou de l'Ecole d'architecture de Genève et des Hautes écoles spécialisées suisses ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence;
- être inscrits au Registre des architectes A ou B du REG (Fondation suisse des registres des ingénieurs, des architectes et des techniciens) ou à un registre étranger équivalent.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription.

5. Procédure ouverte

Les inscriptions, accompagnées des pièces justifiant le respect des conditions de participation, devront se faire par écrit à l'adresse du secrétariat du concours Service des bâtiments, place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, dès le 18 décembre 2001 et jusqu'au 28 janvier 2002, le timbre postal faisant foi.

La copie du récépissé attestant du versement de Fr. 300.– (couvrant notamment les frais de maquette) devra être jointe à la demande d'inscription. Le versement se fera sur le compte CCP 10-2630-8, Département des infrastructures, Lausanne, motif: SB 641.500025 EIVD. Ce montant sera remboursé aux concurrents qui auront rendu un projet admis au jugement.

Le projet devra être envoyé, par poste uniquement, au Secrétariat de l'EIVD, route de Cheseaux 1, 1400 Yverdon-les-Bains, sous couvert de l'anonymat, au plus tard le 7 mai 2002, le timbre postal faisant foi, et la maquette devra être livrée à la réception de l'EIVD, au plus tard le vendredi 24 mai 2002, durant les heures d'ouverture: 7h45 – 12h et 13h30 – 16h45.

6. Jury

Président:

M. François CATTIN Architecte EPFL, Service des bâtiments, Département des infrastructures, Lausanne

Membres non professionnels:

M. Georges CORDAY Ingénieur EPFL, doyen de l'EIVD, Yverdon-les-Bains
M. Régis JOLY Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) membre du Conseil de l'EIVD, Lausanne
M. Christian KUNZE Ingénieur EPFL, directeur de l'EIVD, Yverdon-les-Bains
M. Paul-Daniel PANCHAUD Ingénieur EPFL, président du Conseil de l'EIVD, Le Mont-sur-Lausanne

Membres professionnels:

M. Patrick DEVANTHÉRY Architecte EPFL-FAS-SIA, Genève
M. Jean-Luc GROBÉTY Architecte EPFL-FAS-SIA, Fribourg
M. Ivan KOLECEK Architecte VUT-FAS-SIA, Lausanne
M^{me} Claudine LORENZ Architecte EPFL-SIA, Sion

Suppléants:

M. Eric PERRETTE Architecte cantonal, chef du Service des bâtiments, Lausanne
M. Eric de MURALT Architecte, Service de la formation professionnelle, Département de la formation et jeunesse, Lausanne

Expert:

M. Jean-Bernard GAY Adjoint scientifique au Laboratoire d'énergie solaire et de physique du bâtiment, EPFL, Lausanne

7. Attribution et ampleur du mandat

Conformément au règlement SIA 142, le maître de l'ouvrage entend confier les mandats d'études et de réalisation à l'auteur du projet recommandé par le jury, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

8. Prix et mentions

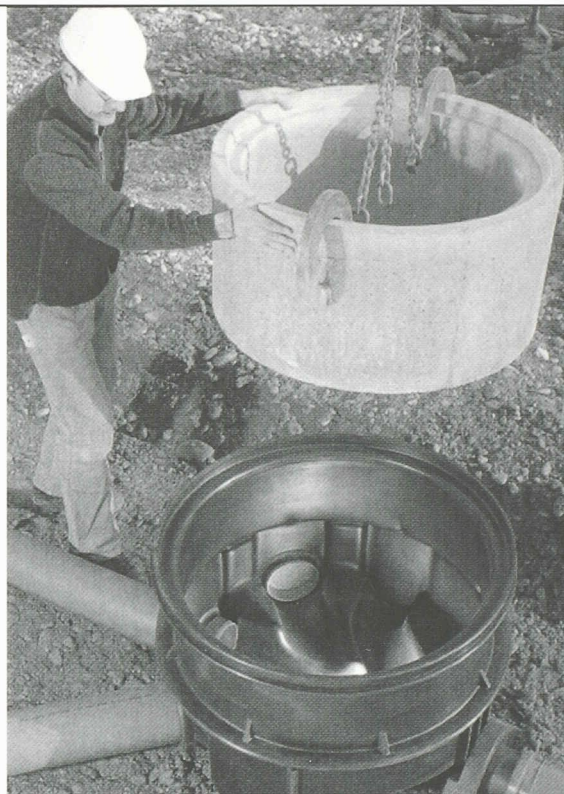
La somme globale des prix et mentions s'élève à Fr. 330 000.– HT. Aucune indemnité n'est prévue.

9. Programme du concours

Le programme du concours peut être consulté sur le site www.marches-publics.vd.ch (rubrique « Brèves ») dès le 18 décembre 2001, ainsi qu'auprès du secrétariat du concours, au Service des bâtiments du canton de Vaud.

Il sera transmis avec ses annexes aux concurrents dûment inscrits.

Fonds de chambres PE ROMOLD



herbert hofmann

39, route des Jeunes
Case postale 1725
CH-1211 Genève 26

Tél. 022 343 66 51
Fax 022 342 85 78

E-mail: hofmann.h@vtx.ch

La fondation pour l'architecture Geisendorf (Stiftung für Architektur Geisendorf)

soutient

les architectes avec diplôme académique dans leur formation continue, en particulier les jeunes diplômé(e)s qui poursuivent leur formation dans des établissements à l'étranger. Les architectes qui remplissent ces conditions peuvent demander un formulaire en vue de l'obtention de ce soutien. Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Stiftung für Architektur Geisendorf
c/o ZPA Zwimpfer Partner
Case postale, 4002 Bâle